Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260709-CM2026_07_03-DE

COMMUNE DE TRÉBABU
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Trébabu, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean Jacques BERTHEVAS.

Date de convocation du conseil municipal : mercredi 1er juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Monsieur Jean-Jacques BERTHEVAS, Madame Catherine COLLET, Madame Virginie GARIN, Monsieur Lucien KEREBEL, Monsieur Jean-Pierre LE GALL, Madame Agnès LESCOP, Monsieur Pascal PRIGENT, Madame Kristell SALAUN, Monsieur David RICHARD

Absents excusés :

Monsieur Guillaume CHANTEUX
Madame Marine HARSTER

Madame Kristell SALAUN a été élu(e) secrétaire de séance.

CM2026-07-03 : ADHÉSION À LA SOLUTION INTRAMUROS POUR LA COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Exposé

La commune de Trébabu souhaite renforcer ses outils de communication à destination des habitants, afin de permettre une diffusion plus rapide, plus accessible et plus régulière des informations municipales, en plus du bulletin municipal édité tous les deux mois.

Dans ce cadre, la solution IntraMuros propose une application mobile mutualisée permettant notamment la publication d'actualités, d'événements, d'alertes par notification, d'informations pratiques et de services utiles aux administrés. Elle permet également aux habitants d'accéder gratuitement aux informations de leur commune depuis leur smartphone ou leur ordinateur.

L'offre proposée à la commune comprend l'abonnement à l'application mobile IntraMuros, au tarif de 15 € HT par mois, soit 18 € TTC par mois, ainsi que l'accès à un site internet en version basique.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260709-CM2026_07_03-DE

Le coût annuel de l'abonnement s'élève ainsi à 216 € TTC, avec application d'un prorata pour l'année 2026, compte tenu d'une prise d'effet au 1er août 2026.

Le contrat prendra effet à compter du 1er août 2026, pour une durée initiale de dix-sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable ensuite pour trente-six mois.

Une formation à la prise en main de l'outil est prévue au cours de l'été 2026, afin de permettre son appropriation progressive par les services municipaux, pour une mise en place auprès de la population à compter du mois de septembre 2026, accompagnée d'une communication adaptée auprès des habitants.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à la solution IntraMuros, pour l'application mobile et le site internet en version basique, avec une prise d'effet contractuelle au 1er août 2026, et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Délibération

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de la commande publique ;
VU le devis transmis par la société IntraMuros joint à la délibération ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de disposer d'un outil numérique complémentaire au bulletin municipal, permettant d'améliorer l'information des habitants ;
CONSIDÉRANT que l'application IntraMuros permet la diffusion d'actualités, d'événements, d'alertes et d'informations pratiques à destination de la population ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :
- APPROUVER l'adhésion de la commune de Trébabu à la solution IntraMuros comprenant l'application mobile et le site internet en version basique ;
- APPROUVER une prise d'effet contractuelle au 1er août 2026, pour une durée initiale de dix-sept mois, soit jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable ensuite pour trente-six mois ;
- PRENDRE ACTE du tarif proposé, soit 216 € TTC par an, avec application d'un prorata pour l'année 2026 ;
- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- AUTORISER le Maire à signer le devis correspondant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion ;
- AUTORISER le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la formation des utilisateurs, à la mise en service de l'outil et à sa présentation auprès de la population.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire, Jean Jacques BERTHEVAS	Le secrétaire de séance, Kristell SALAUN

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260709-CM2026_07_03-DE

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire de Trébabu ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.